



# Chartes des apprenants

L'institut Formabilis assume une responsabilité globale envers l'ensemble de ses membres, des institutions partenaires et de leur client, et en particulier ses apprenant-e-s.

En rappelant certaines règles et usages, la présente charte s'apparente à un contrat de confiance entre les apprenant -e-s et l'institut et constitue un appel à la responsabilité personnelle et collective de chacun-e.

Il va de soi que les principes et règles de bonne conduite énoncés dans la présente charte découlent des lois, règlements et directives qui forment le socle de l'organisation andragogique et administrative de l'institut ainsi que de leur partenaire. Ces documents de référence sont accessibles sur le site. Tout comme l'ensemble des membres de la communauté scolaire, les étudiant-e-s, sont réputée-s connaître et respecter ces textes.

**Responsabilité personnelle générale** - Les apprenantes doivent être ponctuelles le jour de formation - Deux absences non justifiées ne donnent plus accès à la formation - Les apprenantes doivent avoir une tenue correcte et une bonne hygiène personnelle.

**Utilisation des infrastructures et ressources du centre pédagogique.** L'institut s'efforce de mettre à disposition des étudiant-e-s du matériel et des équipements de qualité en nombre suffisant. De tels moyens ne peuvent être pérennisés que sur la base du concours responsable de toutes et de tous. Il est ainsi demandé à chaque étudiant-e d'utiliser de façon appropriée les infrastructures, le matériel et tous les moyens, notamment de cuisine et des toilettes.

**Bâtiments :** L'accès aux bâtiments est réservé aux étudiant-e-s, au corps enseignant et au personnel administratif et technique de l'école. Pour raisons de sécurité et de sûreté des personnes et des biens, la porte du centre est fermée. De façon générale pour y accéder il faudra appuyer sur la sonnerie de l'entrée. Dans leur usage quotidien des bâtiments, les étudiant-e-s respectent et maintiennent les locaux et espaces de travail propres et en ordre et s'abstiennent de tout dommage à ceux-ci. Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments et d'y introduire des animaux.

**Ressources, appareils, consommables,** l'ensemble du mobilier des appareils, micro-ondes, frigo et équipements, mis à disposition doit être utilisé de façon appropriée et respectueuse. Les apprenant-e-s doivent respecter tous les règlements, consignes, modes d'emploi, normes et usages relatifs à la sécurité et à l'hygiène transmis oralement ou par écrit par le corps enseignant, ou le personnel administratif. La consommation ou le stockage de nourriture sont permis dans les locaux aux heures de pause. En fin de cours les apprenant-e-s doivent ranger l'espace de travail et jeter tout objet ou reste de repas dans la poubelle prévue pour l'occasion.

En outre, les apprenants qui effectuent des formations pratiques se doivent d'être exemplaire sur les lieux de travail et de respecter scrupuleusement les règlements et les programmes pédagogiques des institutions qui les accueillent.